

---

PAR COURRIEL

Longueuil, le 7 février 2023

Madame Jennifer Maccarone  
Présidente  
Commission des transports et de l'environnement  
Édifice Pamphile – Le May  
1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3



CTE - 025M  
C. P. Stratégie gouvernementale  
de développement durable  
2023-2028

*Objet : Correspondance tenant lieu de mémoire en regard de la SGDD 2023-2028*

---

Madame la Présidente,

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent quelque 9 500 productrices et producteurs présents dans toutes les régions du Québec. Ils produisent et commercialisent des grains de céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux, tels que le soya et le canola. En plus d'approvisionner l'ensemble des autres productions agricoles, ces aliments contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de l'économie québécoise. Parmi les aliments à base de grains du Québec, on peut compter la farine, le pain, le gruau, l'huile végétale, etc. Les grains sont aussi à la base de la préparation de bières, d'alcools forts et de tofu. Ils alimentent également la plupart des productions animales du Québec et sont aussi utilisés dans le monde industriel afin de produire des bioproduits ou de la bioénergie.

Cultivés sur plus d'un million d'hectares de terre, ils génèrent un chiffre d'affaires annuel de 1,5 milliard de dollars, selon Statistique Canada (2020). La production de grains est le 3<sup>e</sup> secteur agricole québécois. Les ventes de grains représentaient 11 % du total de la recette agricole en 2020. En matière de productivité, la filière des grains s'améliore, et ce, malgré un soutien suffisant des gouvernements. La production de grains du Québec est acheminée autant sur le marché domestique que sur les marchés internationaux. De par son utilité pour les autres secteurs agricoles, la production de grains au Québec est à la base de toute l'agriculture québécoise. Au fil du temps, cette production est devenue une production de haut savoir, à forte valeur ajoutée et créatrice de richesse collective, centrale sur le marché domestique et tout autant sur les marchés d'exportation – ce qui permet à l'État d'alimenter le solde de sa balance commerciale et de générer des revenus, pécunes qui permettent de créer de la richesse et de financer nos services publics.

Nous vous interpellons aujourd'hui en votre qualité de présidente de la Commission des transports et de l'environnement (Commission), dans le cadre des consultations publiques entourant l'élaboration de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD). D'emblée, nous devons déplorer que, face à un enjeu aussi important pour l'avenir du genre humain, les consultations publiques soient aussi restreintes. La SGDD nous interpelle directement puisqu'elle aura évidemment un impact majeur sur le secteur des grains québécois, notamment. En ce sens, nous espérons que ces consultations auront pour effet de produire des résultats aussi concrets que féconds, et non pas qu'une série de vœux pieux.

Nous nous sommes penchés minutieusement sur les principales questions que pose d'entrée de jeu le [document de consultations du projet de SGDD](#) et qui ont alimenté notre réflexion, soit :

1. Les objectifs, les sous-objectifs et les chantiers proposés répondent-ils aux défis et besoins de votre secteur d'activité?

2. Selon vous, les objectifs, les sous-objectifs et les chantiers proposés répondent-ils aux défis auxquels le Québec fait face pour se développer durablement?
3. Quels sont ceux qui vous apparaissent prioritaires?
4. Quelles actions le gouvernement pourrait-il mettre en œuvre pour relever ces défis?
5. Que pourrions-nous développer en partenariat avec votre secteur d'activité pour relever ces défis?

Sur papier, les objectifs, les sous-objectifs et les chantiers proposés semblent *pouvoir répondre aux défis et besoins de notre secteur*. Nous sommes d'avis que ceux-ci peuvent raisonnablement répondre aux défis auxquels le Québec fait face pour se développer « durablement ». Cependant, il reste beaucoup de chemin à parcourir, vous en conviendrez.

Nous souscrivons intégralement à l'objectif 1.1 de la SGDD, soit celui de *Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables*. Cet élément comporte une incidence vitale pour notre industrie. Ce dernier nous apparaît somme toute *prioritaire* pour l'avenir de notre secteur.

Comme vous le savez, Madame la Présidente, la question environnementale – notamment les émissions de carbone – est au premier plan des actions du gouvernement du Québec. Sous ce rapport, les attentes sociétales sont à juste titre très élevées et les PGQ saisissent de manière frontale l'importance de lutter efficacement contre les changements climatiques. En effet, les producteurs sont bien placés pour participer au débat entourant cet enjeu fondamental. Les changements climatiques ont un impact considérable sur le rendement des récoltes.

Les producteurs accomplissent déjà des actions substantielles afin de réduire l'empreinte carbone de notre secteur, et ils ont de plus le potentiel d'accroître encore davantage leur contribution s'ils ont accès à des outils et investissements appropriés.

Les PGQ sont des partenaires de l'État québécois dans la lutte contre les changements climatiques. Par la présente, nous souhaitons ainsi nous positionner en tant qu'alliés dans les efforts gouvernementaux visant à accroître la productivité énergétique des carburants renouvelables (en conformité avec l'Orientation 3 – *Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec*).

Nous devons souligner qu'[une étude sur la compétitivité dans le secteur des grains au Québec](#) (Étude) a été publiée en février 2021. Cette dernière, commandée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), a été complétée afin de dresser le portrait de la situation comparative du secteur des grains d'ici avec ses différents compétiteurs sur la scène internationale. Celle-ci est venue renforcer les constats des dernières années à l'effet que l'environnement global dans lequel évoluent les producteurs de grains québécois met en péril leur capacité de rivaliser avec les compétiteurs étrangers, si rien n'est fait en termes de subventions et de rétributions des efforts agroenvironnementaux et de services aux producteurs. Cette Étude fait le constat que le soutien est relativement insuffisant sur le plan de la protection économique et qu'une aide accrue de la part de l'État québécois est bien nécessaire.

Dans cette perspective, nous souhaitons que l'évaluation systématique des effets et risques économiques liés à l'introduction ou la modification de réglementations ou d'initiatives gouvernementales (mesures, programmes, etc.) et aussi que toutes les interventions de l'État en matière de développement durable soient inspirées d'un équilibre entre ses aspects agronomique, économique et environnemental dans le but de favoriser la rentabilité et la compétitivité du secteur des grains québécois.

---

Le développement durable est au cœur de nos priorités. En effet, il est primordial pour l'ensemble du secteur des grains d'allier à la fois les besoins économiques et les enjeux socio-environnementaux. Par conséquent, les PGQ font tout leur possible afin que les politiques publiques vis-à-vis de l'agriculture, leur processus d'élaboration ainsi que leur mise en pratique ne mettent pas de côté l'un des trois aspects précédemment cités. Ceci a été, à maintes reprises, illustré par le passé.

En regard de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales (Initiative), nous sommes d'avis qu'elle doit être vue comme un « premier pas », nécessitant ainsi d'être évidemment reconduite et bonifiée. Dans cette perspective, nous soulignons que le Plan en agriculture durable 2020-2030 (PAD), annoncé à l'automne 2020 par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, mise notamment sur cette même rétribution, en plus du transfert de connaissances et la recherche pour l'avancement de l'implantation de pratiques agroenvironnementales sensibles.

Il faut cependant rappeler que l'Initiative n'intervient que sur la croissance des pratiques agroenvironnementales. Nous faisons valoir ici que de nombreux agriculteurs en ont déjà fait l'intégration à leur régie de cultures, mais ne répondent pas aux exigences de croissance de l'Initiative et doivent obtenir une forme de reconnaissance pour leurs efforts qui ne sont pas complètement rémunérés par le marché. Enfin, nous observons que l'offre de service de l'Initiative s'est réalisée précipitamment et a créé de l'iniquité en ce qui a trait à l'accès au financement, et que les enjeux d'adoption de pratiques agroenvironnementales durables et de résilience face aux changements climatiques sont analogues d'une région à l'autre.

L'Initiative a été l'objet de vives critiques et les producteurs en sont insatisfaits. À titre d'exemple, certains d'entre eux n'ont pu déposer une demande que pendant une seule journée puisque les fonds ont été épuisés rapidement. Les producteurs qui ont eu des problèmes de connexion ou qui n'étaient tout simplement pas disponibles lors de cette journée précise n'ont donc pas eu accès au programme. Certains producteurs ont aussi remarqué que les informations données variaient d'une région à l'autre, notamment en ce qui concerne les conditions d'admissibilité.

Nous estimons que le programme de rétribution mériterait d'être bonifié afin de soutenir les fermes qui ont déjà commencé à mettre l'épaule à la roue pour que les producteurs n'en soient pas pénalisés au point de vue de la compétitivité. Par ailleurs, le gouvernement a promis l'ajout d'un montant additionnel de 50 M\$ dans l'Initiative, disant par le fait même reconnaître les efforts déployés par les producteurs agricoles dont le parcours agroenvironnemental est avancé.

Quant à lui, le marché du carbone permet d'encadrer les émissions de gaz à effet de serre (GES). Il oblige les émetteurs de GES à se procurer un droit d'émission pour une période de trois ans. À ce titre, les émetteurs devant faire face à la concurrence internationale obtiennent gratuitement des unités d'émission de GES. Cependant, ces unités diminuent progressivement dans l'optique de mener à la réduction des GES émis. Si des émetteurs arrivent à diminuer leur émission en dessous des unités obtenues gratuitement, ces derniers peuvent vendre leur stock restant à ceux qui ont dépassé leur limite. Il faut noter que le *Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE)* avait comme objectif, dès sa mise sur pied en 2013 par le gouvernement du Québec de l'époque, « *d'inciter les entreprises et les citoyens à innover et à modifier leurs comportements afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en mettant un prix sur la pollution par le carbone* ».

---

Depuis son instauration, le SPEDE « prévoit l'allocation gratuite d'unités d'émission à certaines entreprises assujetties afin de favoriser la compétitivité étant donné que leurs concurrents internationaux sont souvent soumis à une tarification carbone plus faible, voire nulle » et « le taux d'allocation gratuite par unité produite diminue à chaque année afin d'augmenter graduellement l'importance du coût du carbone dans les décisions d'affaires et d'en accroître l'internalisation par les entreprises ».

Pourtant, il s'avère que le Québec est la seule province canadienne à ne pas exempter les agriculteurs des coûts de ce système de plafonnement et d'échanges de « crédits carbone ». Alors, à l'heure actuelle, ce sont les fermes québécoises qui doivent internaliser à elles seules ces coûts. De fait, toutes les autres juridictions au pays exonèrent le secteur de l'agriculture du système de taxation du carbone en ce qui concerne le diesel. Ce combustible constitue environ 45-50 % du carbone pour la production de grains au Québec. En termes de coûts, cela représente entre 15 et 20 millions de dollars liés aux crédits carbone. Vous comprendrez que cette situation inique et désavantageuse ne peut qu'endiguer la compétitivité du secteur des grains d'ici, en contribuant activement à disqualifier nos producteurs du jeu de la concurrence économique sur le marché.

Bien au contraire, nous estimons qu'il faut apporter un soutien financier aux producteurs agricoles qui ont déjà implanté des pratiques agroenvironnementales sensibles et qui favorisent le maintien de ces pratiques dans le temps. Il s'agit pour nous de poursuivre, avec le concours des gouvernements fédéral et provincial, la modernisation de nos activités dans le sens des bonnes pratiques agroenvironnementales.

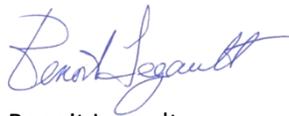
L'exemption du secteur de l'agriculture du SPEDE n'irait pas à contresens des objectifs de réduction des émissions de carbone – les autres provinces canadiennes en font l'expérience – mais viendrait à coup sûr améliorer la compétitivité du secteur des grains au Québec.

En terminant, à la question *Que pourrions-nous développer en partenariat avec votre secteur d'activité pour relever ces défis?*, nous croyons qu'il est important de continuer à privilégier la rétribution, la recherche, le transfert et les services-conseils pour relever le défi de l'implantation active et continue de pratiques agroenvironnementales et à améliorer substantiellement la rentabilité des cultures destinées au marché de la consommation humaine. Également, il importe de considérer la recherche et le développement de nouvelles technologies dans le domaine agricole, en regard de l'adaptation nécessaire pour contrer l'impact des changements climatiques – en lien avec les nouvelles pratiques, les meilleures techniques et technologies, les impacts sur les animaux, les insectes et la terre.

Afin d'assurer un suivi approprié à la présente, nous faisons la demande officielle à ce que soit déposée à la Commission cette correspondance et ses pièces jointes en guise de mémoire.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur général,



Benoit Legault

p. j. Mémoire des Producteurs de grains du Québec dans le cadre des consultations publiques sur la Stratégie gouvernementale de développement durable 2022-2027

Étude sur la compétitivité des producteurs de grains du Québec, 2020

Réponse de la Coalition avenir Québec à votre lettre du 6 mai 2022

---